

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOIRE

CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS MOBILIERS REFORMES ENTRE ADMINISTRATIONS

Entre les soussignés

La DDFIP de la Loire, élisant domicile 11, rue Mi-Carême à Saint-Étienne ,
ci-après dénommé le SERVICE CÉDANT,

D'une part,

et

La mairie de Saint-Galmier, élisant domicile place de la Devise à Saint-Galmier,
ci-après dénommé le SERVICE CESSIONNAIRE

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Cette convention a pour objet de procéder au transfert des biens désignés ci-après au profit du service cessionnaire et d'autoriser l'enlèvement sur leur lieu de dépôt. Ce transfert est consenti et accepté sous les conditions suivantes.

1/ Description des biens

Les biens désignés ci-après demeureront sous la garde et la responsabilité du service cédant jusqu'à leur enlèvement.

Désignation	Quantité	Lieu de dépôt	Date d'enlèvement
fauteuils de bureau	4	Rue Chevreul	8 et 9 février 2021
bureaux	3	42000 Saint-Étienne	
armoires hautes	5		
armoires basses	2		
caissons	5		
bras d'écrans	4		
bancs d'accueil 3 places	2		
tableaux blancs	2		
écrans d'ordinateurs	2		

2/ État des matériels - absence de garantie

Le cessionnaire prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément à n'exercer aucun recours en garantie contre le cédant, notamment en cas de défaut, apparent ou caché, que pourraient comporter les biens alloués.

3/ Enlèvement des biens - Transfert de propriété

La convention emporte autorisation d'enlèvement par le cessionnaire sur le lieu de dépôt des matériels concernés tel qu'il est précisé au paragraphe 1 de la présente convention.

L'enlèvement de la totalité des biens cédés aura lieu sur présentation d'un exemplaire original de la convention au cédant et devra être effectué à la date fixée par les parties.

Le transfert de propriété des biens cédés au profit du cessionnaire interviendra à la date de l'enlèvement effectif.

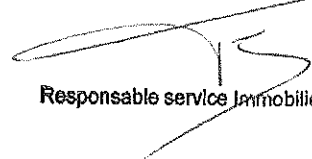
Fait le 11-2-2021

Le représentant du service cessionnaire	Le représentant du service cédant
---	-----------------------------------

Poncet Roger



Christophe FRANCE
Inspecteur des Finances Publiques



Responsable service Immobilier-Logistique